

Talence, le 8 octobre 2024

Le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ; L6132-1 à L6132-7 ; R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024, nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Véronique BERARD, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier de Bazas ;

# DECIDE

## Article 1

Délégation est donnée à Véronique BERARD, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier de Bazas, pour signer en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, établissement support du GHT Alliance de Gironde, pour les marchés de travaux et prestations intellectuelles associées afférents à l'opération d'extension de l'EHPAD Caillavet de Bazas.

## Article 2

La présente délégation prend effet à la date de signature et dès sa publication au registre des actes administratifs du département. Elle est également publiée et consultable sur le site internet du CHU de Bordeaux.

Le Directeur général



**Vincent-Nicolas DELPECH**

# PRINCIPE D'UNE FICHE DESCRIPTIVE d'OPERATION DE TRAVAUX

## En vue d'une délégation de signature du GHT

### Sur la légalité de la consultation d'achat

#### INFORMATION GENERALE :

Date de la demande de délégation :

Nom de l'établissement Partie : Centre Hospitalier de Bazas

Localisation de l'opération : EHPAD de Caillavet à Bazas

Intitulé de l'opération : Extension de l'EHPAD Caillavet

Nom et fonction du délégataire :

Descriptif de l'opération : Le projet comprendra, en tranche ferme, la construction d'une nouvelle aile d'hébergement de 22 chambres à 1 lit et locaux associés (salon, linge, restauration, animation...), en tranche optionnelle 1 l'aménagement de locaux de stockage sous la nouvelle aile créée, et en tranche optionnelle 2 la création d'un accueil de jour de 6 places distinct de la nouvelle extension.

**SURFACE :** Surface plancher

-en tranche ferme : 784m<sup>2</sup>,

-en tranche optionnelle 1 : 650m<sup>2</sup>,

-en tranche optionnelle 2 : 140m<sup>2</sup>.

SDO

-en tranche ferme : 700m<sup>2</sup>,

-en tranche optionnelle 1 : 581m<sup>2</sup>,

-en tranche optionnelle 2 : 125m<sup>2</sup>.

dont neuf (100%)

dont réhabilité (0%)

SU

-en tranche ferme : 560m2,

-en tranche optionnelle 1 : 465m2,

-en tranche optionnelle 2 : 100m2.

Ratio SDO/SU 1,25

**TYPE PROCEDURE :**

**MARCHES PUBLICS NON GLOBAUX**

**MAITRISE D'ŒUVRE** (art. R2172-1 à 6 du CCP)

**Concours** (art. R 2162-15 à 21 du CCP) et **marché négocié** (art. R 2122-6 du CCP)

**TRAVAUX**

**Allotissement: la procédure de marché de travaux fera l'objet d'un allotissement**

**Procédure (à préciser) : MAPA**

**Prestations intellectuelles**

**Objet et procédure : études préalables (cf. ci-dessous) selon une procédure adaptée**

**Objet et procédure : CSPS, CT, SSI, OPC selon une procédure adaptée**

**Objet et procédure : assurance DO, AMO selon une procédure adaptée**

**BUDGET DE L'OPERATION :**

**ESTIMATION DU MONTANT D'OPERATION EXTENSION EHPAD "CAILLAVET" A BAZAS**

		euros HT
ETUDES PREALABLES		
Etudes préliminaires, géomètre...	forfait	16 000
Sondage	forfait	6 000
Divers administratifs	forfait	2 400
Concours architectes	1,0%	20 788
<b>Sous-total études préalables</b>		<b>45188</b>
<b>HONORAIRES (% travaux)</b>		
Coordinateur hygiène et sécurité	1,0%	20 788
Contrôleur technique	1,2%	24 946
Maitrise d'Oeuvre	11,0%	228 668
Mission SSI	0,8%	16 630
Pilotage coordination	1,0%	20 788
<b>Sous-total honoraires</b>		<b>311 820</b>
TRAVAUX		
TF / Extension 22 lits		1 331 800
TO1 / Aménagement rez-de-jardin		520 000
TO2 / Accueil de jour 6 places		227 000
<b>Sous-total travaux</b>		<b>2 078 800</b>
<b>REVISIONS, DIVERS, ALEAS</b>		
concessionnaires		45000
assurance dommage ouvrage	0,7%	14 552
divers, taxes, aléas (% travaux)	4%	83 152
AMO (assistant maitre d'ouvrage)	2,5%	51 970
actualisation	3,0%	71719
<b>Sous-total divers</b>		<b>266 392</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>HT</b>	<b>2 702 200</b>
TOTAL TTC (tva 10%)	TTC	2 972 420

## **DECOMPOSITION DU PLANNING DES CONSULTATIONS :**

Lancement concours : M0

Réception candidatures : M1

Jury 1 choix de 3 équipe et Début concours : M2

Visite site : M3

Rendu projet : M5

Jury 2 classement des projets et choix de l'équipe : M6

Marché négocié art 2122-6 CCP

Début mission architecte : M7

Rendu mise au point esquisse : M8

Rendu APS : M10

Rendu APD et dépôt PC : M12

Rendu PRO : M15

Lancement consultation entreprises : M16

Choix entreprises M18

Début Chantier : M19

Fin chantier : M29-33

## **CRITERES ET PONDERATION DES CONSULTATIONS :**

Prestataires intellectuelles :

Critères candidatures

Compétences, références moyens

Critères d'évaluation des projets en phase concours :

Qualités fonctionnelles (30%), qualités architecturales (25%), qualité technique et environnementales de la construction (15%), Délais d'étude et de réalisation (15%), qualité financière (15%)

Travaux les critères seront précisés ultérieurement

## **DIVERS :**

Variantes :

Niveau du rendu (offre) et montant de la prime : prime concours : 8500 euros ht par candidat

---

---

---

Avis CECOMA

Le recours aux différentes procédures est validé, d'un point de vue juridique. Sous réserve des examens ultérieurs tels que définis à l'occasion de la réunion du 21 mars 2018.